

100 BAFA POUR LA VENDEE

Appel à projets 2024-2025



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Vendée

LE CONTEXTE

Les métiers de l'animation sont identifiés comme des métiers en tension alors que les besoins de personnels d'animation dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont croissants en raison du fort taux d'emploi en Vendée et de l'attractivité du territoire.

L'engagement volontaire est un moyen de faire découvrir aux jeunes les métiers de l'animation leur offrant ainsi une expérience unique auprès des enfants. Même si le Bafa n'est pas un diplôme professionnel, il constitue souvent une première expérience dans l'engagement volontaire et contribue sur une période déterminée à découvrir le métier d'animateur.

Or, depuis 2019, l'évolution du nombre de brevets Bafa délivrés en Vendée est en baisse. Ce phénomène s'est accentué pendant la période de crise sanitaire liée à la Covid.

Si un effet de rattrapage a bien eu lieu en 2022, la moyenne des brevets délivrés sur la période 2020-2022 reste en deçà des années 2012-2018. Avant la période Covid, la moyenne annuelle de Bafa délivrés était d'environ 450, la moyenne sur les années 2020-2022 est de 360 Bafa.

Cette situation crée une pénurie d'animateurs sur certains accueils de mineurs. Aussi, dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), un travail de réflexion a été engagé sur le « Parcours Bafa » et particulièrement sur l'accessibilité financière de la formation et les moyens d'accompagner les jeunes.

En effet, le coût de la formation a été identifié comme un frein majeur d'accessibilité au Bafa. Le présent appel à projets a pour objectif de soutenir les gestionnaires ou collectivités qui souhaitent accompagner les jeunes dans la formation Bafa.

Il permettra de répondre aux besoins grandissants des territoires compte tenu de leur attractivité croissante que ce soit au niveau économique ou par la qualité de vie offerte. En effet, la fréquentation des Accueils Collectifs de Mineurs est en augmentation constante sur le département. Il faut donc pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions et sans limiter l'offre.

LES OBJECTIFS

Pour rappel, la durée moyenne de la formation Bafa est de 12 à 18 mois et se déroule en 3 étapes : un stage de formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours minimum et un stage d'approfondissement de 6 jours minimum ou de qualification de 8 jours minimum. Les stages de formation générale et d'approfondissement ou qualification s'effectuent en internat ou en demi-pension. Le coût de la formation Bafa est d'environ 1100 € en internat, 900 € en demi-pension. Par ailleurs, le stagiaire doit trouver un stage pratique auprès d'un ACM pour valider la seconde étape de sa formation.

Aussi, l'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'accès des jeunes de 16 à 25 ans révolus à la formation Bafa et de les accompagner dans la réalisation de leur parcours.

Les critères d'attribution sont volontairement peu restrictifs (pas de territoire prioritaire, de condition de quotient familial du jeune) afin d'apporter des réponses sur l'ensemble de la Vendée et d'élargir le public jeune potentiellement bénéficiaire.

Un fonds de 75 000 € est constitué par le Conseil Départemental de la Vendée, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Mutualité Sociale Agricole 44-85 pour soutenir les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs en prenant en charge une partie du coût de la

formation Bafa en complément des aides déjà existantes (aide Cnaf de 200 €, aide Pass Culture de la région de 60 €) de façon à financer 100 % du Bafa du jeune. Ce fonds financera jusqu'à 100 BAFA à l'échelle départementale. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 840 € maximum pour une formation se déroulant en internat, de 740 € maximum pour une formation se déroulant en internat et externat (mixte) ou de 640 € maximum si elle se déroule en externat.

En contrepartie, l'organisateur s'engage à accueillir le jeune dans l'ACM et à l'accompagner tout au long de la formation.

L'organisateur et le jeune s'engagent à ne pas solliciter d'autres aides locales existantes. Les aides perçues ne peuvent pas dépasser le montant total du coût du Bafa.

QUI PEUT REpondre ?

Les gestionnaires d'accueil de loisirs de Vendée (commune, EPCI ou association) :

- Qui s'engagent à financer le reste à charge du coût de la formation à la place du stagiaire. L'aide forfaitaire fera l'objet d'un remboursement auprès du gestionnaire du présent appel à projets à l'issue de la formation de perfectionnement ou de qualification. Le stagiaire doit avoir entre 16 et 25 ans et résider en Vendée.
- Qui assurent un accompagnement du jeune dans les différentes phases de son cursus de formation.
- Et qui accueillent le ou les stagiaires concerné(s) lors du stage pratique.

Le nombre de stagiaires financés est limité à 2 par accueil de loisirs et un maximum de 10 par gestionnaire dans la limite de l'enveloppe budgétaire et selon les critères de priorisation évoqués ci-après. Une vigilance sera également apportée pour permettre une couverture équitable des territoires.

LA SELECTION DES PROJETS

Le montant de l'enveloppe dédié à cet appel à projets oblige à prioriser les projets. Les critères de sélection suivants sont priorisés :

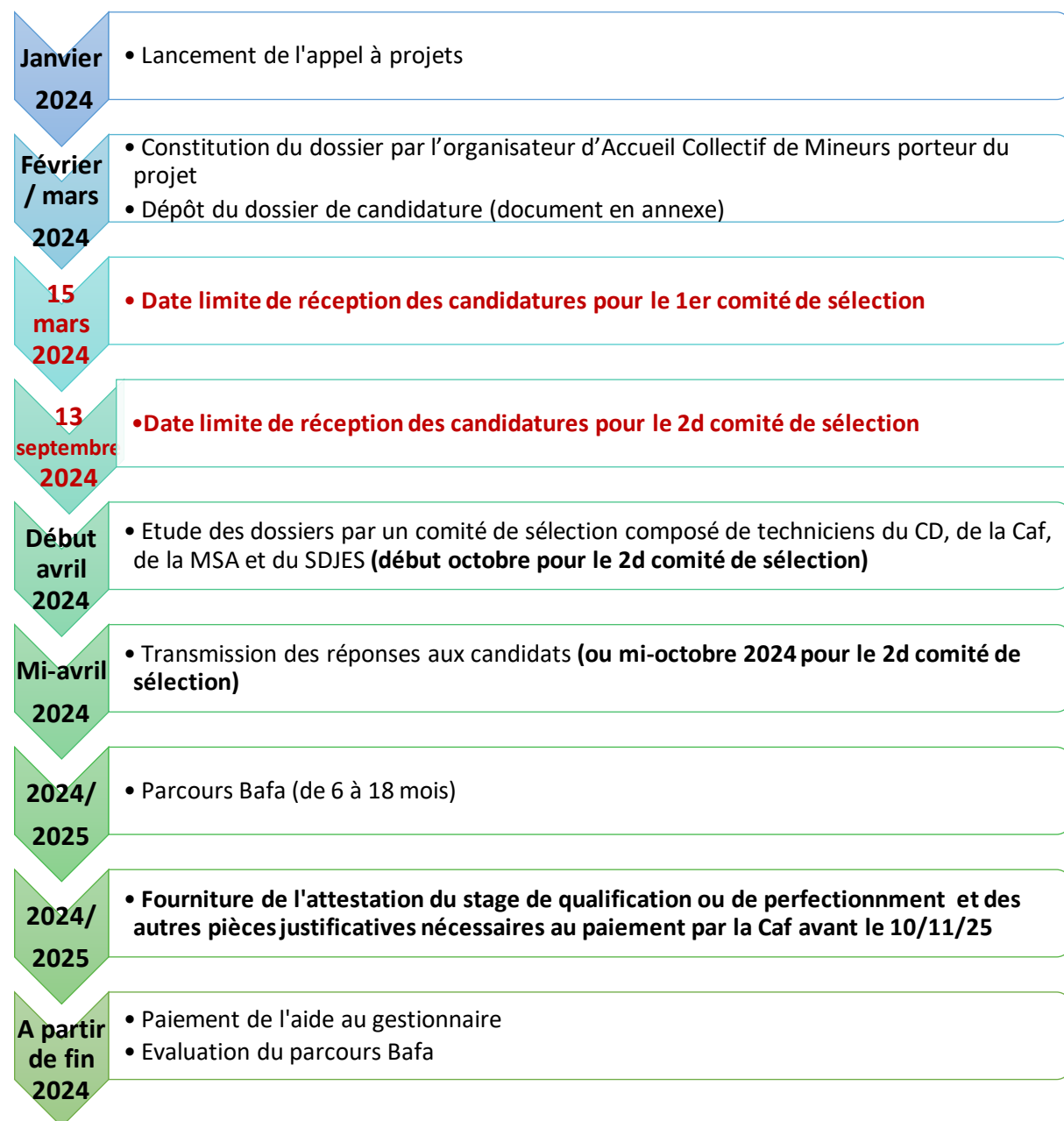
- Les motivations pour effectuer la demande ;
- La difficulté de recrutement sur le territoire ;
- L'accompagnement proposé au(x) jeunes(s) avec les modalités de celui-ci ;
- L'accueil et l'accompagnement de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection notamment de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'un accompagnement médico-social, inscrit dans une logique d'insertion, etc... ;
- La présence d'un référent et sa qualité ;
- Le nombre de demandes de financement de formations au regard de la taille de l'accueil de loisirs ;
- Les mesures prises par l'organisateur pour valoriser le métier d'animateur (la rémunération des stagiaires, l'emploi du temps, le projet, les temps de préparation rémunérés, l'accompagnement d'un projet professionnel...);
- L'attention à des publics spécifiques accueillis au sein de l'ACM.

LES MODALITES DE SOUTIEN

Une fois l'accord de la prise en charge effectué, vous devrez compléter une attestation sur l'honneur précisant le nom du ou des jeunes, ainsi que le consentement des jeunes à transmettre leurs coordonnées. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'évaluation du présent appel à projet.

Le versement s'effectuera en une fois à l'issue de la session d'approfondissement ou de la qualification avec la fourniture de l'attestation du stage.

LE CALENDRIER



Contact pour toute information : 100bafapourlavendee.sdsf@caf85.caf.fr